

Hydro-diplomatie et Changement Climatique pour la Paix au Moyen-Orient: Cas du Bassin du Jourdain

Colloque au Sénat, Paris, le 13 Décembre 2016

Salles Monnerville & Vaugirard

Compte-rendu

Comme suite au colloque qui s'est tenu au Sénat, le premier décembre 2015, autour de la thématique "Hydro-diplomatie et Changement Climatique pour la paix au Proche Orient sur le fleuve de l'Oronte", un nouveau colloque a été organisé, toujours à l'initiative de M. le Sénateur Cadic, représentant les Français établis hors de France, avec M. Fadi Comair, Président d'honneur du REMOB, Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Electriques, représentant M. Nazarian, ministre de l'Energie et de l'Eau au Liban, pour examiner cette fois les problèmes qui se posent pour le Bassin du Jourdain.

Après les discours d'ouverture, une table ronde a traité des forces actives du dialogue méditerranéen, une action concertée pour la paix. Le colloque s'est organisé en trois sessions :

- L'Hydro-diplomatie du Jourdain pour une sécurisation des générations futures.
- L'Hydro-diplomatie pour un partage équitable de l'eau du Jourdain : une gestion intégrée dans un cadre législatif onusien.
- L'Hydro-diplomatie et approches innovantes : quels outils technologiques et financiers ?

Discours d'ouverture :

Monsieur Olivier Cadic, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Cadic a introduit le colloque et a remercié le Ministre Arthur Nazarian représenté par M. Fadi Comair, Président d'honneur du REMOB pour ce colloque organisé à la perfection sur le bassin du Jourdain qui est la seconde initiative de ce type, la première ayant porté sur l'Oronte, et la troisième, à venir, sur le bassin du Nil.

Monsieur Cadic remercie également les éminentes personnalités qui ont présidé les trois sessions extraordinaires de ce colloque intitulées successivement : « l'hydro-diplomatie du Jourdain pour une sécurisation des générations futures », « l'hydro-diplomatie pour un partage équitable de l'eau du Jourdain » et « hydro-diplomatie et approches innovantes : quels outils technologiques et financiers ? »

Parmi ces personnalités figurent Messieurs les Sénateurs : (Henri Tandonnet et Jean-Marie Bockel), Madame la Sénatrice (Elisabeth Lamure), M. Brice Lalonde (Président de l'Académie de l'Eau) et M. Jean Launay (Député et Président du Partenariat Français pour l'Eau) qui ont honoré de leur présence cette journée fructueuse .

M. Cadic a expliqué que l'objectif du concept d'Hydro-diplomatie était un partage des ressources en eau équitable pour favoriser la paix au Proche Orient.

Après le colloque de l'année dernière sur l'Oronte, M. Cadic s'est montré satisfait d'aborder aujourd'hui une étude sur le bassin du Jourdain et attend avec impatience de collaborer avec M. Fadi Comair sur l'étude du Bassin du Nil.

Il a fait remarquer à ce propos que l'enjeu de l'eau est une préoccupation majeure pour tous les gouvernements du Proche et Moyen Orient.

Il a rappelé que l'eau, en particulier dans la région, a une dimension transfrontalière et interétatique, dont le partage peut provoquer ou alimenter des conflits et accroître les tensions géopolitiques de la région.

Il s'agit donc pour M. Cadic de réfléchir à la façon d'assurer l'approvisionnement en eau et d'éloigner le spectre de la guerre de l'eau en adoptant une politique participative de gestion de l'eau.

**Monsieur Fadi Comair, Président d'honneur du REMOB et
Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Electriques au
Ministère de l'Energie et de l'Eau Libanais.**

Monsieur Fadi Comair, après avoir rendu hommage au Sénateur Olivier Cadic qui parraine cette initiative, suite au succès de la première édition sur l'Hydro-diplomatie de l'Oronte en marge de la Cop 21, remercie tous les organismes partenaires qui se sont joints à cette conférence, le RIOB, le REMOB, le président honoraire du Conseil Mondial de l'Eau, l'Académie de l'eau, l'IPEMED, le GWP Med, l'AFD, la Banque mondiale, l'UNESCO, l'UPM : ces organismes, pionniers de la coopération et de la concertation pour la paix.

M. Comair remercie également les éminentes personnalités: le Ministre Moratinos, Brice Lalonde, le député Jean Launay, M. Shaddad Attili, Mme Marie-France Chatin et différents intervenants venus des Etats-Unis et de l'Université du Texas.

M. Comair transmet les salutations et le soutien de Monsieur le ministre Nazarian qu'il représente aujourd'hui.

L'eau, bien économique et social, est la principale ressource renouvelable sur terre et elle est le fondement même de la survie et de la continuité de l'Homme !

Elle est toutefois devenue l'un des principaux sujets de préoccupation à la fois des citoyens et des responsables politiques car il faut répondre à une demande qui est croissante.

Au Proche-Orient en particulier, les populations font face de surcroît à une instabilité inquiétante. La question des ressources en eau dans cette région est une préoccupation continue, d'autant plus qu'elle est intimement liée à celle des frontières. Notre initiative aujourd'hui est de se pencher sur le bassin du Jourdain, bassin au cœur des animosités politiques de la région. Elle est ambitieuse mais essentielle. Nous voulons faire preuve de courage intellectuel pour aborder un cas certes très complexe, dans ses dimensions techniques, financières et environnementales comme l'atteste le programme de la journée.

En présence d'experts, de décideurs politiques et de praticiens internationaux, cet événement vise donc à dresser une « feuille de route » dans le cadre des politiques d'adaptation de l'après COP21-22. Pour ce faire, une action concertée est indispensable. Nous allons à l'issue des travaux et des débats de ce colloque, transmettre des recommandations aux décideurs politiques des pays du Moyen-Orient, aux associations non-gouvernementales ainsi qu'aux secrétariats de la COP 21 et 22 dans une déclaration commune.

Le Liban pour sa part, appuie tous les projets destinés à mobiliser une eau supplémentaire afin de la partager équitablement entre les pays riverains selon la convention des Nations Unies de 1997. Ces projets étant le Red-Dead situé à l'aval du bassin du Jourdain, le barrage Ebl el Saki situé à l'amont du bassin du Jourdain sur l'affluent du bassin Hasbani-Wazzani du Liban ainsi que les projets de dessalement d'eau de mer qui sont actuellement en exploitation. La notion de nouvelle masse d'eau qui combine l'eau conventionnelle et non conventionnelle pourrait constituer la solution technique aux problèmes politiques. Pour conclure, M. Comair invite déjà les participants à une troisième édition du bassin du Nil et de l'Euphrate en espérant créer une plateforme de débats et de rencontres pour la paix. Dans un temps où il est nécessaire de repenser la diplomatie et de la faire autrement, nous voulons œuvrer pour que l'eau soit au cœur de ces nouveaux dispositifs à mettre en place, car nous ne pouvons pas nous détourner d'un problème qui met en jeu l'existence de l'humanité.

Monsieur Loïc Fauchon, Président honoraire du Conseil Mondial de l' Eau et Président de la Société des Eaux de Marseille.

Nous sommes liés, déclare Monsieur Fauchon, par la conviction que l'eau doit être amenée au centre du débat politique et qu'elle doit y rester.

Chacun d'entre nous sait les liens importants entre l'eau et le climat : « climate is water » et « water is politics ». L'eau est politique et la politique est Eau.

Et cela je crois nous réunit dans cette maison symbolique qu'est le Sénat de la République.

Je voudrais vous remercier M. le Sénateur Cadic pour cette seconde initiative peu courante dans les Assemblés de notre pays.

Le monde et ses habitants, on le voit d'ailleurs à travers certains résultats électoraux, demandent et exigent sécurité et autorité. La souffrance de l'eau exige également de la sécurité et c'est notre devoir, nous qui sommes réunis aujourd'hui, d'avoir ce désir et cette volonté d'y mettre fin. Il y'a deux causes principales à cette souffrance de l'eau: l'évolution du climat qui est inéluctable et en même temps difficile à mesurer, et la crise démographique, à travers l'urbanisation et la littoralisation. 40 % des habitants du monde habitent au bord de la mer ou le long des très grands fleuves internationaux.

Il faut améliorer l'offre en eau à travers des technologies que l'on maîtrise de mieux en mieux, celles des barrages-réservoirs indispensables dans le monde de demain. Ils doivent être plus intelligents, plus protecteurs de la nature. Il y'a aussi des pompages plus profonds, la désalinisation qui a fait des progrès importants, les transferts d'eau pour aller de l'offre vers la demande et puis la réutilisation de l'eau. Il y'a aussi l'action, politique dont le rôle est de contrôler, de maîtriser cette utilisation de l'eau à travers trois piliers : la gouvernance, la finance et la connaissance.

Mais cette vision stratégique n'est plus l'apanage des États. Les temps changent et aujourd'hui la sécurité de l'eau est aussi l'affaire des autorités de bassin, des autorités locales, des communautés les plus modestes, des entreprises, des associations qui sont là aussi pour veiller à l'éthique et à la transparence de l'action politique.

L'Hydro-diplomatie est à la fois le lien, le liant et le lieu. Elle permet de rassembler au lieu de diviser. Elle est l'art de construire la paix autour de cette ressource vitale pour l'homme quand elle ne s'impose pas d'elle-même. On la regarde d'abord comme la question des relations à l'intérieur des bassins transfrontaliers.

Il ajouta que la communauté de l'eau a pris une initiative importante en créant un réseau international de parlementaires pour l'eau.

M. Fauchon évoque aussi longuement le cas de l'Indus pour constater que malgré de graves incidents, le traité de 1960 sur l'Indus entre l'Inde et le Pakistan est resté un roc solide. La situation dans le bassin du Brahmapoutre et de ses affluents entre la Chine, l'Inde et le Bangladesh, est préoccupante.

En revanche, M. Fauchon met l'accent sur une issue heureuse après une décennie de tension entre l'Égypte et l'Éthiopie, concernant la situation du Nil et il mentionne que M. Fadi Comair et M. le Sénateur Cadic ont déjà pris l'initiative l'an prochain de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la troisième conférence sur l'hydro-diplomatie.

M. Fauchon rappelle qu'à Marrakech, lors de la cop 22 il y a quelques semaines, la communauté de l'eau a pris une initiative importante en créant le réseau international parlementaire pour l'eau. Il mentionne également l'initiative « Water for Africa » lancée par le Maroc qui prévoit de prioriser vers l'Afrique l'utilisation des fonds pour l'eau du fonds vert et d'autres fonds liés au climat.

Pour conclure M. Fauchon pense que l'hydro-diplomatie doit s'accorder sur trois choses : L'équilibre des grandes masses d'eau continentales, l'apaisement des conflits transfrontaliers existants et potentiels, et le refinancement de la dette potentielle de l'eau et de l'assainissement des pays les plus pauvres.

Table ronde d'ouverture : les forces actives du dialogue méditerranéen, une action concertée pour la paix.

Modératrice : Mme Marie-France Chatin

Jean-Louis Guigou, Président d'IPEMED

Jean-Louis Guigou se dit surpris de constater qu'à la Cop 21 et 22 tous les pays du Sud avaient mis l'eau en priorité. Algériens, Marocains et Tunisiens se sentent concernés. Tous les pays du Moyen Orient font de même. 180 millions d'habitants dans les pays du Sud de la méditerranée bientôt 360 millions en 2030 se partagent 1% des ressources en eau disponibles. En tant qu'ancien délégué à l'aménagement du territoire, monsieur Guigou estime l'espace pertinent et les bassins hydrologiques. Il cite la constatation d'un géomètre qui suivait Napoléon en pleine campagne de Russie, Pierre Alexandre Dalaindre en 1804 : 'un jour sans doute la division du globe en bassins remplacera cette foule de démarcations territoriales diverses et variables chez tous les peuples et dans chaque État dont l'incohérence est le vice fondamental d'une Europe basée sur la nature'.

Il faudrait que les cantons, les communes, les départements travaillent sur cette notion de bassin ainsi que les grandes régions. C'est avec des comités de bassins et des agences de bassins que l'on peut gérer démocratiquement les problèmes de l'eau. Bien évidemment, lorsqu'on aborde les bassins transfrontaliers, il faut laisser le soin à Monsieur Fadi Comair de trouver des solutions.

M. Jean-Louis Guigou développe une deuxième idée, celle de la gestion intégrée de l'eau. La sécurité énergétique et l'absence d'électricité en Afrique va amener des bouleversements considérables.

L'orateur se montre convaincu que cette gestion de l'eau ne doit pas être dissociée de la gestion de l'énergie, de la gestion des déchets et de la gestion de l'agriculture.

Au niveau local, les élus sont capables de trouver des solutions. Il faut être nombreux pour préparer l'avenir puisque l'avenir ne se prévoit pas.

Au niveau local, il doit y avoir une évolution. Les populations ont une forte capacité de résilience et d'organisation. Enfin, dernière idée, IPEMED pense qu'un progrès sera fait si on considère que la Méditerranée est le bassin des bassins, le bassin versant de tous les bassins.

il faudrait une gestion administrative pour toute la Méditerranée et une agence de bassins. Il faut recourir aux financements innovants directement affectés à cette agence pour récolter quinzaine de milliards par an.

Mr. Guigou pense qu'avec deux ou trois détroits nous pourrions agir au niveau international pour modifier la législation concernant les bateaux qui font du transit, qui ne s'arrêtent pas et qui n'apportent aucune valeur ajoutée.

M. Miguel Garcia-Heraiz, Secrétaire Général Adjoint en charge de l'Eau et l'Environnement , Union pour la Méditerranée

L'UPM a été créé par la France et l'Espagne à Barcelone. La diplomatie de l'eau est dans les mandats fondateurs de cette organisation. L'eau a été négligée dans la diplomatie de changement climatique. Il faut mettre de nouveau l'eau à la hauteur des enjeux politiques et capter l'attention des bailleurs de fonds, des gouverneurs en mettant en place un agenda.

L'eau c'est la gouvernance de l'eau. Il n'y a rien de plus important que la capacité de gouverner la gestion de l'eau, car c'est une ressource mal partagée, mal distribuée. Il faut penser que le conflit qui peut venir de l'eau ne vient pas seulement de conflits transfrontaliers, mais c'est quand un État est incapable de fournir de l'eau à la population.

Le travail que l'UPM a fait pour faciliter le lancement, la construction de l'usine de désalinisation de Gaza quand on parle du Bassin du Jourdain, est un projet qui doit tenir compte du partage de l'eau entre les pays riverains. L'usine de désalinisation de Gaza aujourd'hui, c'est le projet de l'UPM. C'est un projet pour 2 millions d'habitants. C'est un projet énorme de 6 millions d'euros mais qui a la possibilité s'il y a une bonne volonté politique dont on a parlé au début entre Israël, la Palestine et la communauté internationale, de se mettre à l'œuvre pour faciliter le financement et faire pression sur tous les acteurs locaux pour qu'ils s'engagent dans un projet vital pour la région.

Prof. Michaël Scoullou, Président GWP Med

Le professeur Michaël Scoullou estime que nous ne possédons pas les solutions pour tous les problèmes, mais qu'il faut avancer en liant trois piliers pour ce faire: l'économie l'écologie et la société avec les outils dont on a besoin.

La société est extrêmement importante à analyser: la manière avec laquelle nous la traitons concernant la première partie relative à l'eau et à travers les institutions

transnationales, puis la connaissance de la technologie scientifique pour ouvrir une ébauche de progrès, enfin l'éducation, c.-à-d. la culture de l'eau.

L'orateur indique que sa société a participé par son savoir-faire depuis 2008 à l'aménagement de la Mer Morte.

M. Scoullos reconnaît : “ nous avançons maintenant vers un nouvel agenda pour la Méditerranée, mais nous sommes confrontés à d'autres régions comme les Balkans où nous tentons de nous mettre autour d'une table ronde pour régler les problèmes qui s'y posent ”. D'autre part, ajoute-t-il, nous élargissons notre zone en incluant le Liban et la Jordanie dans le cadre d'une convention UNECE ainsi que dans NEXUS. Une autre aventure s'ouvre avec la Tunisie, l'Algérie et la Libye pour l'Ouest et le Nord-Ouest de l'Afrique. Pour la Jordanie, c'est un peu plus complexe. Nous devons donc aller plus en avant pour étudier les enjeux dans lesquels nous nous impliquerons. En tout cas, nous y contribuerons le plus possible.

Monsieur Michel Devivo, Secrétaire Général du CIGB

Pour M. Michel Devivo, le changement climatique et l'accroissement de la population mondiale créent de nouveaux défis liés à l'eau.

En effet, le changement climatique va affecter la variabilité des ressources en eau, entraînant des sécheresses plus graves et des inondations plus catastrophiques.

En même temps, dans les prochaines décennies, la population mondiale va augmenter de 50%, ce qui, conjugué avec le développement va doubler les besoins en eau et doubler les besoins en électricité en 2050.

Il va donc falloir construire de nombreux grands réservoirs pour faire face à ces nouveaux défis.

L'eau est et restera un sujet de discordance comme on le voit entre l'Inde et le Pakistan, sur le bassin du Nil, en Asie sur le Brahmapoutre, au Tadjikistan et en l'Ouzbékistan, en Amérique du Nord avec le Colorado.

Les risques de conflits que fait courir une gestion non-consensuelle des eaux dans les bassins transfrontaliers, sont terriblement actuels. Il faut choisir la psychologie des bienfaits plutôt que la psychologie des pertes! Car si l'eau peut être facteur de guerre, elle peut aussi et surtout être un facteur de coopération, de stabilité et de paix.

Les réservoirs, en assurant le développement économique des pays qui les construisent, créent les conditions de la paix qui rime avec prospérité.

L’Ethiopie, par exemple, a développé de grandes infrastructures de stockage de l’eau qui lui permettent de produire de l’hydroélectricité à bon marché et de la fournir à ses voisins. Elle exporte déjà vers le Kenya, le Soudan et Djibouti. Avec la construction du barrage Renaissance, elle va disposer d’un important surplus d’électricité et il est déjà prévu qu’elle l’exporte vers l’Ouganda, la Tanzanie, la Burundi, le Yémen et le sud-Soudan. Ces échanges renforcent le commerce entre pays voisins et contribuent à la stabilité régionale.

Parmi les nombreuses commissions intergouvernementales, l’une des plus exemplaires est sans doute l’Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), modèle d’une gestion pacifique des ressources en eau partagées. Les quatre pays riverains ont, non seulement mis en place des accords sur le partage des eaux du fleuve, mais ont donné à l’OMVS des missions qui sont accomplies par des investissements communs, des ouvrages d’infrastructure qui sont propriétés indivisibles des États membres.

La Commission Internationale des Grands Barrages organise régulièrement, au sein de ses congrès, des tables rondes entre les pays en conflit pour l’eau qu’ils partagent.

Le partage d’informations est souvent le premier pas vers des mécanismes plus formels et peut souvent être accompli à un niveau technique, il améliore aussi les relations entre pays, crée la confiance et peut aplanir le chemin vers des accords et des traités futurs.

Session I

L’hydro-diplomatie du Jourdain pour une sécurisation des générations futures

Étant donné que les changements globaux conduisent à l’instabilité sociale et environnementale des pays du Sud-Est de la Méditerranée qui se caractérise d’une part par un stress hydrique, énergétique et alimentaire et d’autre part par un très fort déplacement de population et une migration Sud-Est vers le nord engendrant une augmentation des conflits entre les pays riverains, il est donc nécessaire de

lancer un dialogue sur l'applicabilité du «Pacte de Paris» par rapport aux spécificités des pays concernés par des bassins transfrontaliers dans le cadre d'une diplomatie active particulièrement sur le bassin du Jourdain.

Malgré le fait que la COP 21 s'est principalement attachée aux questions liées à l'énergie, les engagements des associations non-gouvernementales ont voulu se placer dans le cadre plus général du 'Nexus Eau-Énergie-Alimentation'. C'est dans cet esprit que les prochaines conférences des Parties ont mené leurs travaux lors de la COP 22 à Marrakech. Il est à noter que dans un monde où la population s'accroît encore rapidement, les questions liées à l'alimentation et l'évolution des consommations alimentaires auront inévitablement une incidence non négligeable sur la gestion des ressources naturelles et sur le changement climatique.

De plus et compte-tenu des enjeux complexes du développement durable dans la région méditerranéenne et des défis majeurs qui posent sur la région du Moyen-Orient, il est important de lancer l'Observatoire Méditerranéen du Développement Durable (OMDD) dans le but d'anticiper et d'évaluer l'implémentation des plans et programmes nationaux et régionaux proposant des solutions liées à l'eau, au développement et à la diffusion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la sécurisation de l'alimentation.

Cette initiative essentielle et bénéfique pour la sécurisation des générations futures devrait rassembler un groupe d'experts et un Conseil Stratégique dans le but de piloter l'OMDD afin d'exécuter les recommandations de la COP 21 et 22.

Modérateurs: Monsieur Brice Lalonde, Président de l'Académie de l'Eau.

M. Franck Galland, Directeur de la sûreté de Suez Environnement

Monsieur le Sénateur Henri Tandonnet

Monsieur Brice Lalonde : « je remercie M. Fadi Comair pour son invitation à présider ce colloque fructueux.

Je voudrais vous rappeler que l'Académie de l'Eau est une institution qui œuvre pour améliorer la gestion des ressources de l'eau en France et dans le monde.

L'Académie de l'Eau sert de plate-forme d'échange d'informations et de veille scientifique, et reflète à cet égard toutes les exigences de la société pour bien intégrer l'eau, l'aménagement du territoire, la qualité de la vie dans un cadre de développement durable.

Elle travaille à rendre l'économie attentive aux équilibres naturels, à inscrire l'action publique dans le long terme, à promouvoir dans le domaine de l'eau des engagements collectifs respectueux des droits de l'Homme.

Je vous remercie de votre attention et, sans plus attendre je passe la parole à M. Franck Galland.

Franck Galland, Directeur de la sûreté de Suez Environnement

M. Galland cite les enjeux stratégiques des ressources en eau dans plusieurs zones géographiques et élabore précisément le cas du Jourdain.

Il faut avoir sur ce thème gagnant-gagnant une pensée particulière au passé ; ce passé est en marche et ce passé nous rattrape jusqu'à des projets d'avenir très structurants.

M. Galland aborde d'une façon détaillée le cas du canal Mer Rouge Mer Morte attendu depuis 12 ans, peut-être même plus ; il mentionne également qu'au début 2017 –si tout va bien- un appel à candidature va effectivement être lancé.

Il faut mettre l'accent sur l'importance de la sûreté des infrastructures de ce canal : infrastructures qui vont permettre de dessaler l'eau de mer. Ces infrastructures sont

nécessaires ; elles viennent s'ajouter à des infrastructures existantes, à des barrages et à des transferts d'eau suite à des négociations.

Sans faire preuve de pessimiste, il faut vraiment penser à protéger ce que l'on a et ce que l'on va avoir : « pourquoi protéger ce que l'on a ? parce que cette zone à proximité du Jourdain connaît depuis quelques années de très fortes tensions sur les ressources et elle est la proie de destructions abominables qui visent en premier lieu les infrastructures électriques ainsi que les infrastructures en eau qui sont également systématiquement ciblées ».

La protection physique et juridique des infrastructures critiques en eau est indispensable.

Selon M. Galland, il s'agit de tirer nos initiatives vers le haut et d'appuyer ce qui le doit être.

« Protégeons ce que nous avons et rendons résilient ce que nous aurons ».

Monsieur le Sénateur Henri Tandonnet

M. Tandonnet constate que l'Europe a une vision anglo-saxonne de l'eau, une vision de l'abondance et le rapport du changement climatique, nous amènent vers une vision beaucoup plus méditerranéenne, celle de la pénurie. il faut faire attention à la vision de l'eau. Il y a l'eau que l'on voit, que l'on suit des yeux mais il y a aussi l'eau virtuelle, c'est celle qui est nécessaire pour produire de l'alimentation. On a noté que la France en 2007 était importatrice d'eau à concurrence de 25% de ses besoins.

Bien entendu la Jordanie connaît une crise de l'eau très forte aggravée par le fait de sa générosité. Elle accueille comme entendu tout à l'heure au Liban de nombreux réfugiés plus d'1300000 (million trois cent mille). Ces questions d'eau sont aujourd'hui vitales. Le ministre de l'eau et de l'irrigation m'a confié son souci de voir son projet mer Rouge mer Morte aboutir. Il est en chantier depuis plus de 12

ans. Nous sommes déterminés à mener bien ce projet. On a bien vu que les éléments techniques scientifiques de ce projet sont là mais les solutions dépendent aussi des solutions financières et diplomatiques : nous intervenons sérieusement pour aborder ce problème avec pertinence.

Dialogue pour un partage équitable et utilisation raisonnable: processus gagnant-gagnant, M. Pierre Berthelot.

Le fait de se focaliser trop sur les techniques, fait oublier le politique, remarque M. Berthelot qui poursuit : « vous avez le plan de Johnston qui avait été développé dans les années 50 par les Américains. C'était l'envoyé spécial du Président Eisenhower et le plan de Johnston proposait un partage des ressources du bassin du Jourdain qui est tacitement plus ou moins respecté aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on constate ? qu'il y'avait un accord technique mais il n'y avait pas d'accord politique. Pourquoi ? parce qu'il était difficile pour les pays arabes de coopérer avec Israël. Cela aurait été finalement reconnaître d'une certaine façon l'Etat d'Israël ce qui à l'époque était impossible, et même aujourd'hui n'est pas toujours facile, même s'il y a des avancées avec la Jordanie. Les Palestiniens aussi depuis des années négocient sur ce sujet.

Même si on est parfois en conflit, en confrontation, l'eau est un sujet trop important pour être écarté finalement des négociations.

C'est vrai que le plan de Johnston fonctionne entre Israël et les Palestiniens. On dit parfois qu'il fonctionne de façon déséquilibrée au profit d'Israël. Il n'en reste pas moins que cette institution va bon gré mal gré, c'est ce que je veux dire que quelles que soient les difficultés, elles existent toujours et elles n'ont jamais disparu depuis toutes ces années. On a dit qu'effectivement il n'y aura pas de guerres pour l'eau, mais pas de paix sans l'eau. Dans le temps, malgré les vicissitudes et les conflits, les tensions politique, on continue à coopérer sur la questions de l'eau. Reste la problématique de l'accord politique ».

Gestion de l'eau dans le bassin du Jourdain : les conflits inhérents entre la souveraineté et le droit international (Prof. David Eaton, UT Austin).

M. David Eaton, UT évoque des solutions pour les problèmes de l'eau dans le bassin du Jourdain. Il est temps de régler les litiges sur la distribution de l'eau du bassin en prenant en considération les droits des citoyens du Liban, de la Syrie, de la Jordanie, de Palestine et d'Israël pour avoir accès à l'eau du Jourdain en créant et en prévoyant des sources supplémentaires pour subvenir aux besoins des utilisateurs.

Malgré la violence et les migrations régionales, le moment est idéal pour proposer la création d'une banque « Jordan River Development Bank » JRDB qui investirait dans toutes les infrastructures pour aider les riverains à l'accès à l'eau à travers des partenariats public privés.

Cette banque opérerait comme une institution multinationale. Les eaux du bassin sont indistinctement allouées et l'utilisation actuelle de ces eaux ne peut être changée que par la volonté nationale des différents gouvernements.

Le JRDB pourrait mettre en valeur les compétences professionnelles des riverains du fleuve en liant les capitaux aux compétences professionnelles des riverains du fleuve et en liant ces capitaux aux marchés et aux besoins publics privés dans chaque Etat riverain, ainsi qu'avec une troisième partie, afin de créer et de distribuer l'eau pour les besoins à l'intérieur du bassin. Egalement, il faut faire de sorte de parer à la pollution de l'eau.

Dans la deuxième partie de son intervention M. Eaton ébauche un projet de traité réglementant l'alimentation de l'eau du bassin aux différentes parties pour éviter des conflits. " les nations (qui auront signé le traité) reconnaissent les droits légitimes de tous les peuples vivant à proximité du bassin du Jourdain, considéré comme transfrontière, d'avoir accès à son eau pour tous usages appropriés, comprenant les besoins domestiques, l'irrigation, les commerces, les industries hydrauliques, les loisirs, le transport, l'écologie et prévoir une gestion de la qualité de l'eau".

La base fondamentale de l'engagement du JRDB sera de lever des fonds par des prêts auprès des marchés internationaux, considérés comme un emprunt imposé aux utilisateurs qui auront à payer des frais d'emprunt et régler les opérations de maintenance afin d'assurer les frais de services utilisés pour les besoins du secteur de l'eau. Ces services seront assurés par des firmes qui gèreront chaque

investissement avec ou sans profit. La JRDB demandera aux services et compétences transnationales, nationales ou services publics locaux de s'assurer que chaque projet sera capable de fournir l'eau et de prévenir la pollution à travers des procédures transparentes, compétitives, compétentes et substantielles.

L'orateur aborde également la question de l'identification des droits pour le bassin du Jourdain : quels sont les droits légitimes pour avoir accès à l'eau du Jourdain pour les signataires (Liban, Syrie, Jordanie, Palestine et Israël)? Quelle est l'extension des zones de drainage à l'intérieur des territoires de chaque signataire? Quelle sera la prise en compte des débits d'eau à la suite de la pluviométrie et aux flux d'eau des riverains vers le bassin? Quelle sera l'utilisation de l'eau du bassin? Quels seront les besoins économiques et sociaux en eau de chaque signataire? Quelles sont les populations dépendantes de l'eau du bassin de chaque pays riverains ? quels seront les coûts comparatifs relatifs aux moyens de satisfaire les signataires selon leurs besoins économiques et sociaux ? Quelle sera la disponibilité d'autres ressources d'eau? Il sera nécessaire d'éviter un gaspillage dans l'usage de l'eau et de prévenir la pollution.

En conclusion M. Eaton avance des “ éléments clés ” de la proposition JRDB : trouver une solution aux conflits. La reconnaissance politique n'est pas requise : appliquer les normes internationales en cours, la réglementation de l'usage de ces eaux par les riverains ainsi que le traités bilatéraux et accords multinationaux signés par les riverains ; agir à travers des procédures internationales suivies par les infrastructures multinationales des banques ; contribuer au développement économique, à l'autonomie locale, à la création de richesse et à la coopération entre les peuples vivant autour du bassin du Jourdain.

Commission de l'eau et des établissements humains, UNESCO-IHP : Les expériences pour une gestion de la sécurisation de l'eau M-SMART) (M. Bruno Nguyen, UNESCO IHP)

Dans le cadre de son exposé sur les perspectives de l'Unesco et les défis de l'hydro-diplomatie, M. Bruno Nguyen aborde le domaine essentiel de la sécurité de l'eau, c'est-à-dire la capacité des populations à sauvegarder l'accès à des quantités

adéquates d'eau de qualité acceptable pour soutenir un écosystème de santé publique selon une ligne de partage de l'eau, et d'assurer une protection effective de la vie et de la propreté pour éviter les périls liés aux inondations, éboulements de terrains, dénivellations et affaissements des sols, et enfin la sécheresse.

Dans le contexte d'une croissance de la population et de l'augmentation du besoin en eau pour l'agriculture et l'industrie, la production d'énergie devra être supérieure de 50% en besoin d'eau fraîche en 2050. La diplomatie de l'eau est un processus dynamique cherchant à développer des solutions raisonnables et pacifiques relatives à la distribution et à la gérance de l'eau. Elle incite à promouvoir la coopération et la collaboration à l'intérieur et entre les Etats.

L'Observatoire Est-Méditerranéen du Développement Durable ; Plateforme d'évaluation partagée d'Eco-risques (Prof. Ilan Juran, NYA, UNESCO-IHP)

Après avoir rappelé quelques données d'ordre général sur l'Observatoire Est-Méditerranéen du Développement Durable, le professeur Ilan Juran reconnaît, en ce qui concerne le bassin du Jourdain, que le changement climatique accéléré, l'instabilité sociale, les risques écologiques et le manque d'eau, font partie d'un contexte de dégradation et de conflits entre nations. Dans ces conditions, il estime qu'un dialogue sur l'applicabilité de la déclaration de Paris pour le Sud-Est de la Méditerranée est indispensable afin de mettre en place un système de suivi pour la protection des écosystèmes liés à l'eau, de promouvoir la gestion intégrée des sources d'eau au niveau transfrontalier et d'engager des mesures d'adaptation, de formation et d'information partagées afin de réduire les effets néo climatiques.

La capacité des gouvernances locales doit être renforcée en engageant des mesures d'adaptation, de gestion de ressources, de préservation de l'écosystème.

Il faut mettre en place un système de monitoring pour suivre les effets écologiques de ces mesures: assurer une concertation avec les pays concernés pour une gestion durable, préventive d'eau et d'assainissement ; instituer des bases de données pour une formation partagée sur les ressources ; enfin évaluer la faisabilité des projets de mise en œuvre des mesures de protection de leurs infrastructures et accélérer la mobilisation de leurs financements.

Session 2

L'hydro-diplomatie pour un partage équitable de l'eau du

Jourdain :

Une gestion intégrée dans un cadre législatif onusien

La formulation de stratégies de négociation sur les cours d'eau internationaux basée sur la GIRE représente une opportunité pour le développement d'un bassin transfrontalier afin de traiter les multiples utilisations de l'eau en évitant les conflits potentiels entre pays riverains. Les pays riverains du Bassin du Jourdain devraient donc s'appuyer sur la coopération régionale (traités bilatéraux ou multilatéraux) afin d'assurer leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de favoriser le développement d'une politique économique tout en préservant les écosystèmes de la zone du bassin international. Ce mode de gestion qui propose de lier l'eau à la politique économique du bassin international a pour but de trouver des solutions pour aboutir à un accord basé sur un partage équitable et raisonnable de la ressource.

Les instances internationales telles que l'ONU, l'Union Européenne et l'UPM ont déjà entrepris au Moyen-Orient plusieurs tentatives pour orienter les nations vers un concept de coopération afin de faire face au manque d'eau dans leur pays et ceci en se basant sur les principes de l'UNECE ou de la convention des Nations Unies de 1997 sur les cours d'eau internationaux et la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne.

Des paramètres technico-économiques liés à la gestion de la ressource sont envisagés tels que: volume d'eau utilisé par rapport à la quantité disponible, qualité de la ressource en eau, revenu financier, préservation de l'écosystème du cours d'eau, traitement et réutilisation des eaux usées.

Dans le cadre du processus de négociation sur le Bassin du Jourdain, il est important de motiver les pays les plus défavorisés à œuvrer pour bénéficier d'une coopération régionale et profiter des plans socio- économiques qui sont conduit à l'échelle régionale par les Nations Unies et l'Union Européenne pour la sauvegarde de leur sécurité alimentaire. La Jordanie tente de développer avec la Palestine le projet « Red - Dead Sea Canal (RSDSC) » qui prévoit la mobilisation de plus d'un milliard de mètres cubes d'eau non conventionnelle pour combler les besoins. Ce projet a été estimé à 10 milliards de dollars américains par la Banque Mondiale et rassemble tous les pays riverains à l'exception de la Syrie, et du Liban qui a exprimé son intention à rejoindre le dialogue sur ce projet.

**Modérateurs : Jean-François Donzier, Secrétaire Général du RIOB,
Directeur Général OIEau**

Monsieur le sénateur Jean-Marie Bockel- ancien Ministre

Monsieur Jean-François Donzier s'interroge : est-ce que des cadres juridiques multilatéraux et internationaux peuvent aider à résoudre les problèmes des eaux transfrontalières et notamment dans des secteurs où les conflits existent depuis longtemps ? Le cadre international peut-il s'appliquer si les pays riverains mêmes ne sont pas tous d'accord pour le mettre en œuvre ? Il faut envisager une gestion cohérente et globale pour coordonner ces différentes sources sur un même territoire en particulier dans cette région du monde. L'impact du changement climatique va compliquer encore une situation qui est déjà à la limite de la rupture. A la Cop 21 à Paris, c'est grâce à la diplomatie française qu'on a pu avoir une demi-journée sur l'eau et à la diplomatie marocaine une journée entière avec l'espoir que cette fois on n'aura plus à se battre pour la Cop 23 et la Cop suivante.

Il faut faire la distinction entre le niveau étatique et le niveau local. Il existe des situations qu'on connaît bien où les Etats ne se parlent pas officiellement, mais sur le terrain, ça marche plus ou moins. Quand les partenaires sont confrontés à des difficultés locales, ils finissent par s'arranger en dépassant souvent la volonté de leur gouvernement. Il y a un effort considérable à faire à la fois pour que chaque pays collecte les données et établisse son propre système d'information sur l'eau pour lui permettre de gérer chez lui sa ressource puis ensuite d'échanger les données avec les pays voisins pour mettre en place une politique globale à l'échelle

du bassin transfrontalier. Une alliance des bassins qui s'appuie sur un pacte qui était signé aujourd'hui par plus de 357 organisations à travers le monde, reconnaît un ensemble de principes mais aussi une alliance des mégapoles des grandes agglomérations et des plus petites.

Ces alliances ont commencé à travailler à la Cop 21 à Paris et se sont réunies à Marrakech pour signer une déclaration commune.

Les Instruments législatifs Onusiens (Convention 1997, UNECE 1992) pour le partage équitable et utilisation raisonnable du Bassin du Jourdain.

Monsieur Jean-Louis Oliver, S. G Académie de l'eau

Jusqu'à la fin du XIX' siècle, déclare M. Oliver, le droit international de l'eau ne s'inquiétait que de la délimitation des frontières et de la navigation sur les fleuves transfrontaliers, notamment le Rhin (Traité de Westphalie 1648) et le Danube (Traité de Paris 1856). A partir du début du XX' siècle, le développement de l'énergie hydraulique avec la construction de grands barrages à vocation multiple, a élargi la problématique des eaux partagées à de nouveaux usages. A partir des années 1960, le droit international commence à intégrer l'ensemble des utilisations de l'eau et la prise en compte des aspects environnementaux.

Depuis 1997, une Convention des Nations Unies a défini certains principes généraux pour prévenir et résoudre les différends ; toutefois peu sont encore utilisés. Les mécanismes de coopération demeurent largement à créer.

Le droit international concernant l'eau est resté donc jusqu'à présent encore relativement embryonnaire. Aujourd'hui pourtant, certaines règles générales ont été progressivement reconnues par de nombreux Etats en vue de la gestion commune et de l'aménagement concerté de leurs eaux partagées. Les règles à respecter comprennent “ la communauté des intérêts” entre les Etats riverains et “ la souveraineté territoriale limitée” sur les ressources hydriques partagées afin de fournir à chaque Etat intéressé une part raisonnable et équitable des eaux transfrontalières.

L'une des facettes les plus importantes de la gestion des eaux transfrontalières est la souveraineté de l'Etat. Suite aux litiges à propos des cours d'eau qu'ils partagent avec le Mexique, les Etats-Unis ont adopté en 1895 la Doctrine Harmon. Illustration de la souveraineté absolue, celle-ci préconisait qu'en l'absence de législation contraire, les Etats étaient libres d'utiliser les ressources en eau de leur juridiction sans tenir compte des effets provoqués au-delà de leurs frontières. Après des décennies de réflexion, des principes sur le partage de l'eau ont été codifiés par la Convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, basée sur les règles d'Helsinki établis en 1966 par l'Association internationale des juristes de l'eau.

La difficulté inhérente à des principes concurrentiels et les préoccupations de souveraineté nationale contribuent à expliquer pourquoi seulement 36 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies.

Il n'existe pas non plus de mécanisme pratique d'application. Cependant, en dépit de toutes ces restrictions, la Convention de 1997 énonce des principes essentiels pour le développement humain. Elle fournit un cadre mettant les populations au centre de la gouvernance des eaux partagées. Tout aussi importante, la Convention européenne sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux (CEPUET) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe de 1992. Des articles concernant le droit des aquifères transfrontaliers ont été soigneusement préparés, puis approuvés par une Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16 décembre 2013. Ces articles ont été débattus au Conseil de Sécurité des Nations Unies en octobre 2016.

Mme Chantal Demilecamps, Secrétariat UNECE Convention.

Mme Demilecamps rappelle que la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux a été adoptée en 1992 et est entrée en vigueur en 1996. Pour la gestion durable des ressources en eau, la convention s'est basée sur trois principes : Prévenir, contrôler et réduire les impacts transfrontières ; Assurer un usage équitable et raisonnable des eaux transfrontières ; obligation de coopérer à travers d'accords et d'organes communs. Depuis 2016, la convention s'est ouverte à tous les Etats membres de l'ONU. Des échanges d'expériences et de connaissances, des soutiens politiques à la

coopération transfrontalière ont eu lieu dans un cadre unique pour la coopération dans le domaine de l'eau.

Mme Demilecamps rappelle que les parties riveraines ont l'obligation de conclure des accords spécifiques ; de créer des organes communs, de consultation, de surveillance et d'évaluation, d'échange d'informations, de systèmes d'alerte, d'alarme et d'assistance mutuelle.

Elle fait remarquer, en conclusion, que l'eau est une motivation pour la coopération plus qu'une source de conflits, mais les ressources en eau sont sous des pressions croissantes. Le droit international dans le domaine de l'eau est essentiel pour prévenir les conflits et promouvoir la coopération. Dans le cadre de la convention sur l'eau, la coopération est un processus long et multiforme, mais son succès est possible si certains critères sont respectés. La coopération dans le bassin du Jourdain est-elle possible ? Il faut tout faire pour cela.

Les lignes directrices pour la gestion des bassins transfrontaliers : Leçons à retenir et bonnes pratiques pour une gestion intégrée (UNECE, RIOB), (Pierre Roussel, OIEau).

Mr Pierre Roussel développe largement, dans une première partie de son exposé, les lignes directrices pour la gestion des bassins transfrontaliers dans le monde, les organismes et commissions internationales et les comités pour l'organisation des bassins qui sont concernés. Il passe ensuite à la définition des rôles et des responsabilités de chacun : un cadre clair et légal dans chaque pays doit spécifier les droits et les obligations, le degré de décentralisation, les responsabilités institutionnelles des différents partenaires, les procédures et les moyens nécessaires pour une bonne gouvernance de l'eau.

Plusieurs accords ont été signés dans le passé entre les riverains et les transfrontaliers afin d'assurer la liberté de navigation, le partage du débit du fleuve, la prévention contre les crues, la construction de barrages hydrauliques. Toutefois, certains traités ou conventions restent à négocier pour le contrôle de la pollution, le

management aquifère et, à fortiori, l'intégration ou le partage de la gérance par les riverains du bassin.

Pour conclure, M. Roussel rappelle que diverses combinaisons et responsabilités sont possibles. Il n'y a pas de système plus efficace qu'un autre : le résultat dépend d'une volonté politique forte, d'une stabilité de long terme des mécanismes établis, d'efficacité de la gérance de chaque organisation, des disponibilités en ressources humaines et financières. L'exécution des réformes ne peut être que graduelle. Le réel engagement des autorités locales, des usagers et des différents groupes d'intérêts dans la prise de décisions, faciliterait l'acceptation du projet et la demande et l'établissement de nouveaux systèmes de financement.

L'Ethique dans le Partage de l'Eau transfrontalier (M. Hervé Lainé, président de l'Académie de l'Ethique).

Au cours d'une intervention très originale et passionnante, M. Hervé Lainé a rappelé qu'en 2050, il faudra disposer d'environ 3 fois plus d'eau, d'énergie et d'alimentation, trois fois plus de qualité de vie et la qualité de vie ça passe beaucoup quand même par là.

Il risque d'y avoir des conflits extraordinaires liés au fait qu'on n'aura pas ces ressources essentielles disponibles. Ça peut se traduire par des catastrophes humanitaires, des épidémies, des famines, des guerres. Ce sont des possibilités, ce ne sont pas des certitudes, mais il faut y penser.

L'éthique est un comportement plus responsable, plus sobre.

Le Jourdain focalise sur une seule rivière, énormément de tensions politiques, territoriales, culturelles, religieuses.

L'hydro-diplomatie est une diplomatie qui est conduite par d'autres personnes en plus des diplomates, ces autres personnes ce sont des parlementaires par exemple nous sommes ici dans une des composantes du parlement français, il y a des groupes d'amitié, il y a des dépassements, des contrats de parlements au niveau international.

L'éthique doit être présente dans la solution des problèmes comme celui du Jourdain. Le montant maximum de 10 milliards ne doit être rien face à la paix pour les décennies à venir.

S'il y'avait un peu plus d'éthique mondiale, la question serait résolue depuis longtemps. 10 milliards sur 20 ans c'est rien du tout.

M. Lainé est scandalisé à l'idée que ce projet avance aussi peu vite à cause d'une question d'argent.

Session 3 – Hydro-diplomatie et approches innovantes : quels outils technologiques et financiers?

Le partage équitable des ressources hydrauliques au Proche-Orient doit devenir un objectif global qui vise à répondre aux besoins actuels de la société et préparer la satisfaction des besoins des générations futures. L'hydro-diplomatie, démarche purement technique (première priorité) et politique (en un second temps) pourrait faciliter l'application de la Gestion intégrée de ressources en eau à l'échelle du bassin hydro-géographique, dite «nouvelle masse d'eau » qui comprend les eaux à la fois conventionnelles et non conventionnelles.

Les pays du Proche-Orient doivent avoir recours à l'hydro-diplomatie pour la gestion de leurs conflits sur une base permanente. Pour tous ces pays, le défi consistera à utiliser la stratégie du dialogue et la coopération régionale comme une opportunité pour réaliser ensemble des progrès coordonnés dans les domaines du développement humain et économique, de la protection des ressources en eau et des avancées culturelles. La consolidation de la culture de l'eau pour la paix est essentielle pour les pays riverains du Bassin du Jourdain.

Par ailleurs, le financement et la prise en compte des valeurs éthiques, au niveau des Etats comme à celui des populations, est une composante essentielle et transversale du développement durable, et spécialement de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ses conséquences. Les politiques publiques ne prendront leur plein effet que si elles ne sont définies et menées sans

complaisance, mais avec transparence et sincérité, en particulier en ce qui concerne la cohérence entre les moyens effectivement mis en œuvre par les Parties et les objectifs affichés dans la Déclaration de Paris.

Il est également essentiel qu'une éthique citoyenne soit promue face au changement climatique: il s'agit d'une réforme profonde des comportements individuels et collectifs conduisant chacun à prendre conscience de sa responsabilité et à adopter des comportements responsables dans ses modes de vie.

Les outils technologiques développés sur le bassin du Jourdain

Modérateurs : Prof. Michael Scoullos, President of the GWP Med

Madame La sénatrice, Elisabeth Lamure

Mme Lamure se demande quels outils technologiques et financiers doivent répondre aux défis des ressources hydrauliques du Proche Orient. Parmi les outils à notre disposition se sont Les PPP (Partenariat public privé) que nous connaissons bien en France, qui sont assez facilement pratiqués et parfois critiqués.

Le mot privé peut gêner. Ils sont souvent utilisés pour d'importantes opérations par les collectivités que ce soient les grandes communes, les villes, les départements, les régions et également par l'Etat.

Dans PPP, chaque mot a son importance. Cela veut dire que deux parties doivent s'entendre sur les projets qui les concernent. L'intérêt du Partenariat public privé est d'avoir un outil sécurisé et efficace sur les questions des délais et sur les financements des opérations.

Application des outils technologiques pour la gestion du bassin du Jourdain (Prof. Georges Comair, Word Bank)

M. Georges Comair évoque de manière détaillée les problèmes qui se posent pour le bassin du Jourdain. Il mentionne les difficultés que l'on rencontre pour une étude approfondie de l'eau dans ce bassin. Il constate une réduction de l'eau disponible,

les variations du modèle saisonnier, augmentation de la sécheresse et le manque d'infiltration de eau dans la nappe phréatique.

Le manque d'apport en eau occasionne des pertes considérables dans agriculture. L'augmentation des inondations cause également de graves dommages dans les infrastructures. Autrement dit, le changement climatique a un impact considérable sur l'eau.

Comptabilité de l'eau pour la gestion du bassin du Jourdain (Mr. Gonzalo Espinoza, UNESCO IHE).

M. Espinoza développe un intéressant Power Point concernant les objectifs de développement à long terme des organismes du bassin. Les différentes sources d'eau, le projet de la FAO. La structure de la tenue et de la comptabilité de l'eau fournit une estimation indépendante quant à la disponibilité et l'utilisation de l'eau. Ces informations sont indispensables pour les responsables qui gèrent cette eau. Un agenda sera disponible bientôt par la FAO qui donnera des indications sur le Litani et la partie haute du bassin du Jourdain.

Le changement climatique dans le bassin du Jourdain fait que des précipitations annuelles sont devenues réduites et beaucoup plus rares durant les dernières décennies, la région a subi un réchauffement s'élevant à 0.23 par décennie. Les pressions climatiques et les impacts sur les secteurs de l'eau vont s'intensifier avec le temps devenant sévères après 2040.

Le lancement de la coopération régionale

Modérateur M. Shaddad Attili. Ministre Palestinien Chargé des Négociations

M. Shaddad Attili déclare : “ Le projet que j'ai négocié avec le jordanien et l'Israélien a commencé en 2003, on a terminé l'accord sur les termes de référence 2005, on a demandé à la Banque Mondiale de diriger l'étude de faisabilité et l'étude environnementale. Merci pour la France et les pays qui ont participé et payé 17 millions d'euros pour faire toute les études après ces 12 entreprises ARM qui a fait l'étude environnementale. L'étude de faisabilité a été terminée en 2013. Le résultat de cette étude est le suivant : le projet est faisable, il a besoin de 10.900.000 de

dollars, il faut faire un projet pilote pour tester le mixage, le mélange d'eau avec l'eau de la Mer Morte. Le projet pilote a été accepté par Israël, la Jordanie a signé l'accord pour faire une usine de dessalement à Aqaba et à Eylat.

Les usines de dessalement qui servent à Eylat ont fait objet d'un accord bilatéral entre Israël et la Jordanie en 2015. Mais les Palestiniens n'y ont pas participé, ce qui est dommage.

M. Fadi Comair qui représente le Liban, a dit que son pays soutenait le projet Mer Rouge Mer Morte. C'est une approche très positive et je demande au comité international à prendre en considération la déclaration libanaise, c'est la première fois que le Liban donne son soutien au projet mer rouge mer morte. Il ne faut pas rater cette occasion, il faut entrer en négociation pour savoir comment le Liban peut participer au projet du bassin de la Jordanie.

Il faut voir si Israël laisse les autres coopérer pour la gouvernance du bassin de la Jordanie.

Le Pacte de Paris, applicabilité sur le bassin du Jourdain (M. Eric Tardieu OIEau).

M. Eric Tardieu, Secrétaire général adjoint du Réseau International des Organismes de Bassin, expliqua les caractéristiques générales du pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des rivières, des lacs et des aquifères.

Il rappelle que le Pacte de Paris a été signé par 357 organisations appartenant à 94 pays. Une déclaration commune des quatre « alliances » des bassins, des mégapoles, du dessalement et des entreprises, représentées par 450 organisations dans le monde, a été réalisée le 9 novembre 2016, au cours de la « Journée d'action pour l'eau et le climat ».

Cette déclaration commune a eu pour objectif d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques, de soutenir le développement de nouveaux projets par des acteurs de terrain impliqués dans l'adaptation et la résilience. Pour M. Tardieu, les priorités d'action sont au nombre de quatre : renforcement des compétences, adaptation des plans de gestion, renforcement de la gouvernance et financement pérenne.

L'AFD et le financement de grands projets hydrauliques, (Régis Marodon, AFD).

Selon M. Marodon, l'agence française de développement est en train de vivre une nouvelle évolution dans son approche des questions de développement durable notamment depuis que le gouvernement français lui a confié cette tâche il y a quelques semaines. Des orientations nouvelles et renforcées vont se traduire par une augmentation des financements de l'agence qui vont atteindre 12 milliards d'euros par an alors qu'aujourd'hui elle ne bénéficie que de 8 à 9 milliards. C'est donc une augmentation tout à fait significative. C'est une nouvelle facilité notamment pour résoudre des crises, une alliance stratégique avec le groupe de la caisse des dépôts et consignations pour renforcer là aussi nos capacités financières et puis un partenariat renforcé avec les collectivités locales, avec les entreprises et le secteur privé.

M. Marodon ajoute : nous participons depuis de nombreuses années au moins 10 ans, au financement du secteur de l'eau au Moyen-Orient et en particulier en Jordanie, en Palestine. Nous participons en particulier au financement des études de faisabilité du grand projet « mer rouge mer morte » autour du bassin du Jourdain pour la préservation de la mer morte pilotées par la Banque Mondiale et qui sont aujourd'hui terminées. Ce grand projet aujourd'hui ne va pas se faire parce qu'il se heurte à deux limites importantes. La première, c'est son coût qui est en fait évalué au-dessus de 10 milliards de dollars. On voit mal aujourd'hui comment mobiliser les capitaux nécessaires à la réalisation de ce grand canal. Il y a un deuxième problème qui est tout aussi problématique, c'est l'impact environnemental puisque les études ont montré que jusqu'à 400 millions m³ d'apport d'eau de mer dans la mer morte on est du bon côté environnemental mais, on ne peut rien garantir car il faut peut-être 700 millions de m³.

Le premier acteur de la disparition de la mer morte, c'est le soleil, c'est la première source de disparition de l'eau. On parle d'entre 700 et 800 millions de m³ qui sont évaporés chaque année. Il faut ajouter les utilisations pour les besoins d'irrigation et d'eau potable d'Israël, de la Syrie et de la Jordanie.

En 1950 le débit du Jourdain était d'environ 1300 millions m³ par an, aujourd'hui c'est 200 millions m³. Ce qui signifie que le Jourdain ne coule plus. La troisième source de privation d'eau de la mer Morte, ce sont les industries de potasse qui sont situées au sud de la mer "Dead - Sea Works" du côté israélien et "Arab Potash Compagnie" du côté jordanien. A elles deux elles pompent environ 300 millions de m³ dans la mer Morte.

Le déficit d'eau peut même s'accélérer avec l'augmentation de la sécheresse et des investissements liés à l'eau.

Pour sauvegarder la mer Morte, il faut une méthodologie, diminuer les prélèvements avec toutes les pertes économiques qui sont liées parce que diminuer les prélèvements ça veut dire que les acteurs économiques ne bénéficieront plus de l'eau. La réalité c'est qu'il faut jouer sur les deux paramètres. C'est l'objectif actuel du projet présenté par la Jordanie et qui a réuni la communauté des bailleurs tout récemment le premier décembre dernier au bord de la mer Morte.

C'est un projet plus modeste qui, tout de même, est voisin du milliard de dollars. L'AFD devrait fédérer les apports des donateurs sur ce projet dans un fonds multi-bailleurs que nous avons créé.

La mer Morte baisse aujourd'hui d'environ 1 mètre par an. Avec ce grand projet, cet investissement de plus d'un milliard, on va gagner 30 cm de moins de baisse, mais celle-ci va continuer.

La mer Morte en tant que telle aujourd'hui est un bien public partagé entre la souveraineté de la Jordanie, d'Israël et de la Palestine. Elle n'a pas de système social par lequel les acteurs s'accorderaient pour ne pas entrer en compétition sur la consommation de la ressource pour la gérer de façon éthique ou équitable. Pas de communauté constituée pour bien commun et le bien commun n'existe pas. Il s'agit donc de présenter la mer Morte avec la communauté qui en est responsable pour faire émerger ce bien commun et arriver à des solutions. Cette communauté responsable de la mer Morte est la communauté internationale autour du projet proposé par la Jordanie qui cherche à jouer un rôle dans l'institution de la mer Morte en tant que bien commun. Il faut identifier cette communauté, l'installer entre les parties prenantes, construire sa légitimité pour une gouvernance

totallement différente éloignée des Etats. c'est peut-être une des pistes à explorer pour tenter de sauver la mer Morte.

Discours de Clôture et recommandations finales

M. Jean Launay Président du Partenariat Français pour l' EAU

En tant que président du PFE, et récemment de l'EURO-RIOB, M. Jean Launay est heureux de conclure ce colloque sur l'hydro-diplomatie et le changement climatique pour le Moyen Orient. C'est pour lui un honneur. L'eau est en effet au cœur du changement climatique : au Plan mondial. 93% des volets “ adaptation” des contributions nationales (NDC) soumises à la COP21 abordent l'eau. Les pays appartenant au bassin du Jourdain et ceux du Proche-Orient, ont bien sûr fait de même, ayant bien compris la nécessité impérieuse de s'y adapter et de renforcer leur coopération dans ce domaine stratégique. Il est indispensable que les enjeux de l'eau soient pris en compte tous les niveaux, de l'échelle internationale, à l'échelle locale, particulièrement dans le cas des bassins transfrontaliers.

M. Launay rappelle quelques recommandations issues du récent sommet tenu à Budapest :

- Renforcer la gouvernance pour une meilleure gestion transfrontalière des bassins versants, afin de favoriser une gestion basée sur des bénéfices mutuels et de consensus.
- Baser la coopération pour la gestion des bassins transfrontaliers sur des solutions gagnantes-gagnantes qui pourront contribuer au développement durable et à une gestion saine des ressources en eau transfrontalières, assurant la paix et la stabilité des pays concernés.
- Mettre l'accent sur les liens entre les investissements pour l'adaptation et la Résilience et la stabilité dans les bassins transfrontaliers.

Il va de soi, dit M. Launay, que l'ensemble des efforts à mettre en place par les Etats pour s'adapter, doivent être soutenus par la communauté internationale et ses grands bailleurs de fonds. Les pays de cette région doivent renforcer leur coopération pour obtenir ce soutien dans les meilleures conditions.

S.E.M. Miguel Angel Moratinos, Ancien Ministre espagnol des Affaires Étrangères

J'ai assisté à tout le débat de cette longue journée très intense et enrichissante. Malgré la complexité du sujet, je crois que l'on va s'en sortir en mobilisant les bonnes volontés et en regardant le futur avec plus d'espoir et plus de capacité de changement.

L'hydro-diplomatie a été critiquée de façon normale à la tendance de faire des résumés, c'est la tendance de faire des résumés, c'est la tradition des diplomates, faire une synthèse pour le Proche Orient. La centralité de l'eau comme facteur, comme élément de conflit ou de paix qui a été toujours là mais qui n'était pas traité comme sujet politique essentiel. Le président palestinien a émis quelques espoirs de solutions, mais si la négociation politique s'arrête, le président devrait rentrer à Ramallah et de temps en temps téléphoner à son collègue jordanien.

Maintenant les choses ont changé, tout le monde est conscient que l'eau est un élément de sécurité fondamental pour la paix et que c'est un enjeu politique majeur tant pour le Proche Orient que pour n'importe quelle région du monde.

L'hydro-diplomatie présente trois éléments : coopérer avec les gens, représenter les gens, les informer à travers la négociation.

On doit développer cette diplomatie pour trouver une solution au problème de l'eau au Proche Orient.

La réussite de la COP 21 à Paris c'est la synergie, la magie qui s'est produite à Paris de la nouvelle diplomatie de ce siècle car il y a une diplomatie traditionnelle qui sait rédiger des textes, une mobilisation de la société civile, du secteur privé et des médias. La diplomatie n'a pas disparu car elle n'est pas seulement hydro-diplomatie, mais elle est une diplomatie publique et politique.

« L'eau est fondamentale mais pas seulement l'eau, car on doit toujours rester favorable à un nouvel agenda durable : 17 objectifs ont été approuvés à New York par rapport à l'eau. Il ne faut pas à nouveau tomber dans le piège de l'exclusion sur

l'analyse de l'eau en dehors des autres objectifs. Evidemment il y a un changement climatique essentiel, mais il n'est pas le seul, et c'est une grave erreur de traiter séparément l'eau du changement climatique et les autres objectifs ; Car on ne peut aborder les problématiques du monde uniquement sur l'eau, mais l'énergie, l'alimentation, l'écosystème doivent être pris en considération.

« On prétend que les organisations institutionnelles internationales comme les Nations Unies et l'UPM n'ont pas réussi et qu'il n'y a pas de stratégie pour la Méditerranée en matière d'eau. On commence à voir qu'il y a une possibilité de l'atteindre, mais il faut insister, il y'a des conventions des Nations Unies qu'on n'applique pas et on espère que le nouveau Secrétaire Général va l'intégrer dans sa nouvelle mission. Cela relève toujours d'une diplomatie traditionnelle parce qu'il n'y a pas de suivi sans un mécanisme d'application.

On signe les accords mais on ne les applique pas.

« M. Roussel a dit que dans le cadre de l'Union Européenne, il existe des sanctions pour ceux qui ne suivent pas les directives. Il faut faire de même au niveau international, c'est une question à traiter au niveau politique. Au Proche Orient, il y a un véritable problème, pas seulement la paix. L'année prochaine j'espère que nous pourrons faire bouger les mentalités et les décisions politiques de nous tous car au Moyen-Orient il y a quelque chose qui se passe .

« On a étudié un cas particulier « Red-Dead Sea ». De nombreuses propositions, tout à fait intéressantes du point de vue politique ont été formulées : une négociation sur l'eau entre Jérusalem et la Mer Morte . La politique est nécessaire pour trouver des solutions techniques que les techniciens n'arrivent pas à formuler. Il existe des projets concrets qu'il faut résoudre et il faut avancer dans la recherche de financements, comme par exemple l'énergie puisqu'on a découvert du gaz et du pétrole en face des côtes du Liban, de la Syrie et de l'Egypte.

« Est-ce qu'on ne peut pas se mettre d'accord sur une autorité indépendante combinant les problèmes de l'énergie et de l'eau ? Avec le financement que donne l'énergie, on peut financer trois canaux, mille canaux. Cette autorité pourrait traiter les problèmes de l'eau. Il faut donc recourir à la diplomatie, savoir comment surmonter ces problèmes. Il faut penser que la Palestine explose et il faut un plan pour savoir quels sont ses droits en matière d'eau dans toute la région. Il faut gérer

et trouver des solutions. C'est pour cela qu'il faut travailler sur cette idée qui est de créer une autorité indépendante de l'énergie et de l'eau au Proche-Orient ».

Monsieur Olivier Cadic

« Puisqu'il me revient de vous remercier, le mot de gouvernance a été répété plusieurs fois et c'est la première idée qui ressort des débats. Il y a une attente dans ce sens. Ça était repris par son excellence tout à l'heure.

« Il avait été prévu en introduction qu'une recommandation sera faite à la fin de ce colloque. Je pense qu'il a été répondu à cette attente et l'idée que vient d'exprimer M. Miguel Angel Moratinos de cette autorité indépendante consacrée à l'eau et à l'énergie, mérite un suivi et elle peut être avancée à parti de l'eau. C'est la direction qu'il faut prendre et s'il y a des difficultés il faut en débattre le plus possible pour trouver des solutions.

« Lorsque le Président Larcher est redevenu président du sénat, il nous a dit : « je voudrais changer l'image du Sénat et la moderniser ».

Je remercie donc mes collègues pour leur participation, pour leur soutien, chacun dans son domaine de compétence. J'ai apprécié l'éclairage d'Elisabeth Lamure pour l'économie, Jean-Marie Bockel pour la géopolitique, Henri Tandonnet pour la prospective. J'espère que vous accepterez mes excuses pour ne pas avoir participé à toute la conférence. J'ai dû assister au discours du Premier ministre et je suis fier de participer à une institution qui favorise la réflexion. Je dis la même chose aujourd'hui puisque le thème s'y prête.

« Alors à l'année prochaine pour parler du Nil.

Merci Fadi pour avoir tout organisé, tu es déjà dans le projet suivant.

Merci à tous les participants ».